

À l'ouverture de la séance du 5 novembre 2020, 31 membres sont connectés ou représentés (36 membres en exercice, 28 membres connectés et 3 procurations).

1. Procès-verbal du CA

1.1 Procès-verbal du CA du Jeudi 4 juin 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour. Un membre s'est connecté en cours de séance et deux membres connectés n'ont pas pris part au vote.

1.2 Procès-verbal du CA du Jeudi 9 juillet 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour. Un membre connecté n'a pas pris part au vote.

1.3 Procès-verbal du CA du Jeudi 24 septembre 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention. Un membre connecté n'a pas pris part au vote.

3. Prospective et moyens

3.1 Budget rectificatif 2020

Le budget rectificatif est approuvé. Il comporte les tableaux des emplois (n°1), des autorisations budgétaires (n° 2), de l'équilibre financier (n°4), de la situation patrimoniale (n°6) et des opérations pluriannuelles (n°9).

Les autorisations budgétaires suivantes sont approuvées :

- 1 904 dont 1 485 ETPT sous plafond Etat et 419 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 165 952 883 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 131 207 068 € personnel
 - 24 010 809 € fonctionnement
 - 10 735 006 € investissement
- 166 907 061 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 131 207 068 € personnel
 - 25 823 633 € fonctionnement
 - 9 876 360 € investissement
- 157 716 644 € de prévisions de recettes (RE)

- - 9 190 417 € de solde budgétaire

Les prévisions comptables suivantes sont approuvées :

- - 9 009 117 € de variation de trésorerie
- - 1 554 471 € de résultat patrimonial
- 17 412 € de capacité d'autofinancement
- - 3 996 525 € de variation de fonds de roulement

Cette délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions. Deux membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

3.2 Adhésion aux Presses Universitaires de Rennes (PUR)

L'adhésion aux PUR, d'un montant de 28 000 €, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.3. Appel à cotisation Anjou InterLangues

L'adhésion à Anjou InterLangues, d'un montant de 16 580 €, est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention. Un membre connecté n'a pas pris part au vote.

3.4 Modification de la délibération CA n°105-2019 relative aux profils des exonérations des droits d'inscription -

Les critères de l'exonération pour situation personnelle sont modifiés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention. Deux membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4. Recherche

4.1 Convention de mixité Inserm/UA

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour, 2 abstentions et 1 vote nul. Deux membres se sont déconnectés en cours de séance et deux membres connectés n'ont pas pris part au vote.

6. Enseignement et vie étudiante

6.1 Politique globale de l'établissement pour les formations de 1er cycle

La politique globale de l'établissement pour les formations de 1er cycle est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 2 voix contre. Deux membres se sont déconnectés en cours de séance.

6.2 Documents d'évaluation par mention de formation

Les documents d'évaluation complétés par mention de formation sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 2 voix contre.

6.3 Convention CFA FormaSup

La convention CFA FormaSup est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour et 8 abstentions. Un membre s'est déconnecté en cours de séance.

6.4 Appel des collègues de l'Université d'Angers pour la défense des libertés académiques

Le texte de l'appel des collègues de l'Université d'Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et une abstention. Un membre s'est déconnecté en cours de séance.

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 10 novembre 2020